

la carte blanche

Paule Somers

Présidente de l'Union professionnelle de la magistrature (pour l'UPM)

Faisons de notre justice un exemple de service au public

Les magistrats répondent au ministre de la Justice. Oui, ils sont capables de se « renouveler de l'intérieur ». Mais encore faut-il que la réforme se traduise par un meilleur fonctionnement de la justice pour les citoyens.

Le 7 juin, le ministre de la Justice Koen Geens a publié une carte blanche en réponse au mouvement de protestation organisé le même jour par l'ensemble des organisations professionnelles de magistrats du pays.

Il nous semble nécessaire d'y répondre.

Il est exact que le manque de financement de l'institution judiciaire ne date pas d'hier et que l'actuel ministre n'est pas responsable des restrictions du passé. Par contre, l'allusion à « la difficulté d'un renouveau de l'intérieur » adressée à l'ordre judiciaire nous paraît injuste et démontre à quel point Monsieur Geens est déconnecté des réalités du terrain.

Les acteurs judiciaires ont largement répondu à toutes les demandes de concertation organisée et ils ont apporté

d'importantes contributions aux propositions de réforme.

L'actuel gouvernement a, dès son arrivée, manifesté son intention de moderniser l'institution dans ce que le ministre appelle son « Plan Justice ». Le ministre Geens, qui n'est pas avare de métaphores, utilise pour expliquer son action l'image du triple saut, sport extrêmement technique dans lequel les athlètes finissent leur effort couchés dans un bac à sable...

Le premier « saut », comme il le qualifie, a été de payer les factures du ministère (rien de moins que 175 millions d'euros) aux nombreux prestataires qui l'attendaient depuis des années. Quoi de plus normal ? Depuis cet apurement, de nouvelles factures se sont accumulées sans recevoir de paiement.

Le « deuxième saut » est de diminuer la charge de travail de la justice. C'est précisément dans ce domaine que de nombreuses propositions ont été faites par des acteurs judiciaires. Là où des questions se sont rapidement posées, c'est que chaque proposition de réforme

n'avait qu'un unique objectif : alléger le budget du ministère sans aucun égard pour la qualité de la justice et l'accès des citoyens à celle-ci. La technique législative utilisée dite de « pots-pourris » vise à regrouper dans des lois fourre-tout des dispositions totalement disparates qui font perdre toute visibilité sur la réalité des réformes et leur implication. La conséquence en est, pour une grande partie de la classe moyenne ni assez défavorisée pour bénéficier de l'aide juridique ni assez aisée pour envisager sans crainte les frais d'un procès, une justice à

laquelle il devient trop onéreux d'avoir recours. Quant à l'impact de ces réformes sur la charge de travail des magistrats et de leurs collaborateurs, elle reste à démontrer.

Le ministre ne tolère pas non plus la contestation de la part des acteurs judiciaires « rappelés à l'ordre » et invités à se taire, ce qu'ils ne font et ne feront évidemment pas.

Le ministre évoque comme « troisième saut » la modernisation de la législation de base et de l'infrastructure. Il

parle d'or ! Cela fait des années que les acteurs judiciaires dénoncent la nécessaire mise à jour de nombreuses législations et la misère croissante des infrastructures. Il évoque à ce propos que « ce retard peut être une impulsion ». On veut bien le croire mais les faits démontrent le contraire. L'informatique judiciaire, qui est une condition essentielle du renouveau du management judiciaire, est en panne, faute de budget et de personnel pour engager les projets alors qu'elle requiert d'urgence un investissement massif. Le ministre évoque un « master plan » pour les bâtiments judiciaires. Ce n'est plus d'un plan dont on a besoin mais de maçons, d'électriciens, de bâtisseurs.

Il évoque, « cerise sur le gâteau », la création d'« un cadre pénitentiaire et judiciaire moderne ». Parlons-en, des cadres ! L'une des premières décisions du ministre a été de couper dans les cadres de toutes les juridictions de manière linéaire, sans aucune négociation ni concertation. Le bilan est tragique : certaines juridictions fonctionnent au

ralenti et ne parviennent plus à remplir leurs tâches.

Enfin, l'autonomie de gestion, que les acteurs judiciaires sollicitent de longue date pour une gestion plus efficace de leurs moyens de fonctionnement, leur est accordée à travers un projet qui met la magistrature sous une tutelle financière touchant gravement son indépendance et sans aucune garantie d'un financement suffisant.

Ce que « méritent les citoyens », c'est une réforme qui se traduise par un meilleur fonctionnement de la justice.

La première tâche serait de définir enfin une vision politique et une véritable ambition pour la justice en Belgique. Celle-ci ne peut se résumer à collectionner quelques millions d'euros d'économie. La seconde serait de définir de véritables priorités d'action en concertation avec les acteurs judiciaires. La troisième serait de déterminer les moyens permettant de réaliser les objectifs.

C'est dans une telle triple démarche que les acteurs judiciaires sont prêts à s'impliquer. ■